

~ Mémoire ~

J'ai ^{aussi} édifiée et meublée depuis quelques années à Rennes-le-Château où je me trouve actuellement acheté une maison un peu vaste et assez confortable que j'aurais construite d'abord pour moi désirant terminer mes jours dans mon ancienne paroisse ensuite pour remplacer les presbytères dont j'étais comme tous les autres menacé d'être dépossédé par le gouvernement, et enfin, dans ma pensée cette maison, une fois terminée, j'aurais l'idée de l'offrir à Monseigneur l'Évêque de Carcassonne avec toutes ses dépendances pour une maison de retraite en faveur des sœurs âgées et infirmes, où rien n'aurait manqué à ces pauvres vieux : chapelle pour la messe - bibliothèque et cabinet de lecture - jardins variés - terrasse - veranda promenades, etc ; ou j. le repête rien ne leur aurait manqué, pas même une place réservée dans le Cimetière paroissial, après leur mort... Ces constructions diverses que j'ai fait avec mes revenus, mes économies et des dons personnels, l'autorité ecclésiastique insinue

Soupe comme et semble m'accuser d'avoir cédé tous mes travaux non avec des dons et mes revenus mais avec des honoraires de messes que je n'aurai pas acquitté et dont je me serais enrichi. L'Evêché base ses accusations sur des rapports de prêtres et de brigues, ainsi que sur un certain nombre de lettres provenant de Supérieur de Collège ou Séminaire, de religieux ou de Supérieurs de Communauté et demandant si, en toute sûreté de conscience on peut donner des intentions de messes à acquitter à M. l'Abbé de Rennes, ou si on peut continuer à lui en donner - ou disant que depuis longtemps des honoraires de messes m'ont été confiés - qu'il n'est pas possible que seul j'aï pu les acquitter tous, et que je continue malgré cela à en demander etc
D'après toutes ces lettres, d'après ces plaintes et tous les rapports, l'autorité s'est ^{commencée} mis dans l'idée que j'avais eu en mai, avec le temps, des centaines et des milliers de francs d'honoraires de messes et que c'était avec eux en majeure partie et non avec des dons et mes économies que j'avais cédé mes travaux et sur ce je suis cité à comparaître devant le tribunal de l'officialité pour écouter les graves accusations portées contre moi et m'intendre condamné de ce fait avec peines.

disciplinaires les plus graves, si je ne réussis point à me défendre et à refuter toutes ces accusations. - Mandé à l'Erück le 7 Juillet par une lettre de M^e Cantequin du 4 du même mois afin de fournir quelques explications avant l'envoi de la première sommation, je répondis à Monsieur le vicar que je ne me présenterai point parce que je n'aurais et ne pourrais rien leur apprendre relativement aux personnes qui m'avaient fait ces dons. Je déclarai n'ayant ni la présence d'esprit voulue, ni le sang froid nécessaire, ni la facilité de m'exprimer, je ne me sentais pas le courage de me présenter. Enfin ma nature sensible et très impressionnable, d'autant mon mal-être, m'interdisait toute comparution, les fortes émotions étant dangereuses pour mon état de santé et devant le tout j'eus les écrits. - Je portai donc de l'Erück un document à ces messieurs la certitude que ne me présenterai point à leur convocation.

Le lendemain 8 je reçus la 1^{re} citation qui m'invite à comparaître devant le tribunal de l'officialité le 16 juillet, un Samedi. - Je répondis à M^e que, comme j'avais en l'homme de la Justice, j'aurais bien voulut me présenter, mais que je ne pourrai le faire pour les motifs que j'avais en l'homme de l'officialité exposé. - Le 16 arrivant, et moi n'apparaissant point devant mes juges, je reçois le lendemain 17 midi anche une

seconda sommation qui devait être la dernière. Réflexion faite et sur les instances réitérées de quelques uns de mes amis je prenais la résolution de constituer un avocat et comme la citation ne risquait point si cet avocat devait être pris dans le Civil ou le Clérical, j'écrivis à Monsieur et au même temps à M^e Molinier curé d'Agde et proposai ces deux noms à l'acceptation de Monseigneur, par deux lettres successives du 20 et 22 juillet et lui demandais en même temps une prolongation de temps. A l'arrivée de mes lettres à Cavaillon, M^r se trouvait à Vesoul et le temps se faisait court. Monseigneur adresse trop tard mes lettres à M^e Cantegril et le tribunal étant asssemblé au jour indiqué et ne voyant apparaître ni l'accusé, ni l'avocat pour contre la contumace fait de clairé, l'affaire fut jugée et la sentence prononcée. D'après les termes de la ~~lettre~~ condamnation n'ayant pas que le recours en grâce aigri à M^r pour que mon affaire soit reprise, j'écris de nouveau à l'Évêque en lui demandant la ^{fête} reprise et en le priant de bien vouloir vous accepter comme mon représentant.

Et maintenant ceci dit revenons aux accusations portées contre moi. D'après mes accusateurs j'aurai construit ma maison et ses dépendances, je l'aurai meublée. De plus j'aurai arrangé l'église orné d'icônes j'aurai reparé le presbytère non avec ses deux mais un des honoraires de même non acquitté. Je réponds qu'il faut être fou pour oser s'arriéter à cette

-5-

idée là - comment ! où auraient donc trouvé les 14.
150 mille francs de messes pour solder ce que contenus
tous ces travaux réunis, et dans ce chiffre je n'y
compte pas le cinquième toutes les travaux de fournil
et de manœuvre, etc que j'ai fait moi-même - ouï il
faut être tague de prétendre cela -

J'ai arrangé mon église; je l'ai ornée, meublé, décoré
J'ai fait réparer le presbytère - construit ma maison
et ses dépendances; je les meublai non avec de larges
provisions de messes non acquittées; mais avec
des économies de 30 ans d'un ministre, avec des offrandes
des Aumônes des dons faits par des personnes dont
à part quelques rares exceptions les noms ne peu-
vent être mis à jour - D'après ces noms serait
mettre la discorde dans les mariages, la brouille et le dé-
sordre dans les familles. Des dames m'ont donné un
secret de leurs mari ou de leurs enfants - de vieilles
demoiselles en cachette de leurs parents - etc. etc.
Non seulement je ne suis pas autorisé à dire ces noms
mais cette action m'est formellement interdite - il
serait impardonnable si je passais outre.

Or l'autorité ecclésiaistique - toujours commandant toujours
d'après les lettres guillotiniennes, les rapports et les plans
qu'elle a reçus que les honoraires de messe dans mes
constructions y figurent pas, le plus large part sinon
pas toute, exige le distinguo des noms des donateurs
les sommes que chacun d'eux m'a confiées et les

Tentation de ces personnes en me confiant leurs
argent - L'autorité me réclame, en autre mes livres
de compte de recettes et des dépenses, le détail de
mes travaux les pièces justificatives et mon livre
de messes — Les noms que je ne puis mettre à jour
sans forfaire à la parole donnée mes juges ne les
connaîtront jamais de ma bouche. Qu'il leur suffise
de s'assurer que les fonds qui m'ont été confiés par
ces personnes sont été donné sans condition et à titre
personnel; j'étais libre par conséquent d'en faire l'usage
que je voudrais et de les dépenser comme je l'intendrai -

Des livres de comptes de recettes et de dépenses les
détails de mes travaux Je ne possède rien de tout cela
et en fait de pièces justificatives je n'ai que quelques
reçus ou quittances qui ne peuvent être sans aucun
être d'aucune utilité - Quant à mon livre de messes
au début de mon ministère j'avais pour cela
un tout petit cahier qui une fois terminé a été donné
et brûlé - et depuis je me suis servi qu'à une feuille
volante serrée dans mon ordre - Daignez-le est terminé
elle disparaît pour être remplacé par une autre -

Quant aux honoraires de messes que j'ai eu entre
^{soit du diocèse soit de dépêches}
mes mains, après avoir acquis ce que il m'était
permis d'acquérir, dans le courant de l'année je faisai
acquitter les autres par des confrères et des prêtres
qui en mangiaient - et en agissant ainsi je
faisais comme tout le monde - De ces messes

a acquitté, j'en ai confié entre autres à mon frère l'abbé alors qu'il résidait à Montazels - à M^e l'abbé Cissouze ancien curé de Serres et même à son prédécesseur M^e l'abbé Strabaud - à M^e l'abbé Gabelle ancien curé d'Argues - à M^e l'abbé Cassaignac ancien curé de St Just et le Bezut, et plus tard retraité à Vimont - à M^e l'abbé Calvel, ancien curé de Beccèle et retraité à Vimont - à M^e l'abbé Raynaud ancien curé de Fa, et à d'autres qui venaient me voir du diocèse et des diocèses voisins et dont je ne rappelle pas les noms. J'en ai confié beaucoup aussi au P. P. Ferrafiel lazariste à M. D. de Marsaille vous donnez à des juifs dont il était le directeur - J'en ai donné souvent, et j'ai continué à en donner encore il n'y a pas longtemps à 3 religieux exilés en Espagne M. M. Angelot, Dogat, Crabiès qui rendent me visite tous les ans - leur dernière visite remonte au mois d'août 1912. L'autorité n'avait absolument aucune confiance en moi disent-ils, n'ayant pas fait cela parce que dit-elle tout ces prêtres auxquels j'ai confié des meilles à acquitter sont morts, et que de plus, ne possédaient aucun recu de ces messieurs, ils ne pourront se rendre compte si tout ce que je raconte est vrai Des recus en effet, je n'en ai point j'explique les personnes qui me confiaient leurs messes ne m'en demandaient point je ne me suis jamais cru obligé d'en exiger des autres - Qu'il suffise de dire ici

que toutes ces mesures ont été scrupuleusement exécutées
et que je prends sur ma conscience toute la responsabilité de mes actes.

Série de quelquesunes des sources d'origine tirées les fonds
~~sommes~~ ~~de~~ l'argent pour mes divers travaux avec
le chiffre des sommes en regard.

Mes économies de 30 ans à la tête du ministère	15 000
De madame de Brancourt	10,000
2 ouvriers chapeleur en 20 ans	40,000
Delbetage maison paternelle	1,800
Paroisse de Coursan	1,400
Mme Rabatin	500
Fabrique de Perpignan	500
Guite dans la paroisse	300
De diverses familles par mon frère	600
De Mme Vieuzire de Bizanet	400
Des R.P. Chartreux en deux fois	400
De M ^e Billard en 1 ^{re} fois	300
De mon Père	<u>200</u>
De ma tante	<u>200</u>
	<u>73,600</u>

Il n'est pas utile de me demander d'autres noms de personnes
qui m'ont donné n'ayant pas d'autorisation pour les
faire connaître. Si dans la suite, comme je l'ai fait
à M^e Je pourrais parler à ce sujet, je ne manquerai
point de le faire et donnerai d'autres noms ...